

## **Ruée sur l'or noir, nouvel Eldorado en Seine et Marne ?**

Le prix du baril de pétrole qui ne cesse de grimper, des techniques d'extraction qui nous viennent des USA (forage horizontal couplé à la fracturation hydraulique), un code minier français favorable pour la recherche, tous les ingrédients sont réunis pour voir bientôt fleurir, à nouveau, des plateformes de forages d'exploration en IDF plus particulièrement dans la partie Est du Bassin parisien.

Ce phénomène est confirmé par la montée en puissance des demandes de permis de recherche (PERH) que reçoit Charles Lamiroux, Responsable de l'exploration du sous-sol au ministère de l'Industrie, de l'Energie et de l'Economie numérique. C'est le cas notamment pour la Sté TEREADOR/HESS qui vient de se voir attribuer un important permis de recherche à l'est de Meaux.

Les zones géographiques et les niveaux stratigraphiques, essentiellement dans le Lias et le Trias recelant le précieux liquide sont relativement bien identifiés car depuis la fin des années 1950, 2000 forages ont été réalisés et 42 champs ont produit du pétrole dans le Bassin parisien.

D'après les chiffres avancés dans la presse, 65 milliards de barils resteraient enfouis dans les flancs du Bassin parisien.

Un pétrole en majorité dit « non conventionnel » car jusqu'à maintenant inaccessible avec les méthodes classiques d'extraction.

Ce pétrole « non conventionnel » peut être à présent récupéré avec la technique du forage dirigé horizontal couplé à la fracturation hydraulique.

C'est cette fracturation hydraulique, « fracking » en anglais, qui fait fortement débat suite aux dérives environnementales graves constatées aux USA et dans la province du Québec : pollution des nappes phréatiques, benzène et autres substances identifiées dans l'eau du robinet.

La méthode mise au point par Schlumberger et Halliburton consiste à injecter dans le forage réalisé, de l'eau à très haute pression (94%) avec du sable (5%) et des produits chimiques (1%) dont la composition reste confidentielle. Le tout a pour but d'élargir les fissures et fractures existantes de la roche et de favoriser la migration des huiles ou du gaz vers le forage réalisé qui se comporte comme un drain.

Chaque fracturation hydraulique nécessite d'injecter 10 000 à 30 000m<sup>3</sup> d'eau via le forage.

La « soupe » qui remonte du forage est ensuite décantée pour en extraire l'huile. L'eau résiduelle, salée, et chargée des produits chimiques injectés doit faire l'objet d'un traitement. Là encore des dérives importantes ont été constatées aux USA...

D'où des craintes fondées et les interrogations émises par le monde associatif pour la protection de l'environnement en IDF.

La législation du code minier français est-elle suffisante pour encadrer ces nouvelles techniques d'extraction ?

La ressource en eau sera-t-elle protégée ? Par quels moyens ?

Les produits chimiques injectés font-ils l'objet d'une déclaration officielle d'utilisation et d'autorisation ?

La DREAL a-t-elle les moyens de contrôler sur place l'application de la législation ?

Le législateur et l'administration devront donner des garanties sérieuses aux associations environnementales d'IDF pour ne pas voir se reproduire les mêmes pollutions subies et avérées aux USA et au Québec suite à ces nouvelles méthodes d'extraction d'huile et de gaz.

**Henri Delgrange,**

géologue, membre de Nature Environnement 77

Nature Environnement 77 6 rue Plâtrière 77000 MELUN ☎ & 📠 : 01 64

71 03 78 Mèl : [ne77@orange.fr](mailto:ne77@orange.fr) site : [www.asmsn.org](http://www.asmsn.org)

Agréée de protection de l'environnement au titre de l'article L.141-1 du Code

Agréée de Jeunesse et d'Éducation Populaire

Membre de France Nature-Environnement et d'Ile-de-France Environnement